



Programme de reconnaissance pour les artistes et intervenants culturels

Les Ambassadeurs de la culture

Formulaire
Intervenant culturel

Appel de dossiers
Date limite : 15 juin 2015

Présentation du programme

Lors de l'adoption de sa politique culturelle en décembre 2006, la Ville de Granby a exprimé sa vision et sa volonté de se démarquer par la force et la qualité de son identité culturelle. Cette politique posait alors les assises nécessaires à dynamiser et à soutenir le développement à Granby. Considérant l'importance et le dynamisme de ses artistes et de ses intervenants culturels de son milieu, la Ville de Granby désire reconnaître leur contribution au rayonnement de la culture granbyenne.

Le programme de reconnaissance « **Les Ambassadeurs de la culture** » vise à souligner l'excellence et l'implication de fiers ambassadeurs de la culture à Granby. Par ce programme, des artistes et intervenants culturels seront reconnus par la Ville de Granby comme des « Ambassadeurs de la culture de Granby ». À ce titre, ces personnes recevront une sculpture « Le Pilier d'art » de l'artiste granbyen Roger Lapalme lors d'un événement protocolaire. De plus, ces ambassadeurs seront mis à l'honneur à l'intérieur du centre culturel France-Arbour.

Les remises auront lieu aux deux ans à compter de 2015.

Objectif du programme

Artiste¹ : Reconnaître la valeur de l'œuvre et des réalisations, de même que la continuité, l'envergure et l'excellence du parcours artistique.

Intervenant culturel² : Reconnaître l'engagement et la contribution à la vitalité culturelle de Granby.

Mise en candidature et conditions d'admissibilité

La Ville de Granby procède par un appel public de mise en candidature.

Pour être admissible à ce programme, les personnes proposées doivent être natives ou avoir résidé au moins pendant dix ans ou avoir (ou avoir eu) un atelier à Granby pendant au moins dix ans. Cette mention ne peut pas être décernée à titre posthume et sera remise une seule fois au cours d'une vie. La personne proposée devra fournir une autorisation écrite pour la mise en candidature.

Critères d'évaluation

La lettre de présentation et le dossier doivent inclure les points suivants :

Artiste¹ : Son parcours, ses réalisations majeures, son rayonnement, ses prix et ses mentions.

Intervenant culturel² : Son engagement et sa contribution au domaine des arts.

Procédure

Les noms des artistes et des intervenants culturels proposés seront gardés en banque, afin qu'un seul dossier par personne soit proposé. La personne qui propose une candidature est responsable de la mise à jour du dossier.

Un comité analysera les candidatures reçues et recommandera un artiste et un intervenant culturel à chaque appel de candidatures. La décision du comité sera sans appel. Le programme de reconnaissance pour les artistes et intervenants culturels aura lieu aux deux ans, aux années impaires, et ce, à compter de 2015.

Définition

¹ Un artiste est un individu qui crée ou interprète des œuvres d'art.

² Un intervenant culturel est un individu qui contribue au domaine culturel soit comme travailleur, intervenant ou bénévole.

Formulaire Intervenant culturel

Programme de reconnaissance pour les artistes et les intervenants culturels

Les Ambassadeurs de la culture

INTERVENANT CULTUREL PROPOSÉ

Nom :	Prénom :
Domaine artistique :	
Réside à Granby depuis (Année) :	Atelier à Granby depuis (Année) :
Résidait à Granby (Nombre d'années) :	Ancien atelier à Granby (Nombre d'années) :
Ville :	Téléphone 1 :
Adresse :	Téléphone 2 :
	Courriel :
Code postal :	Site Internet :

NOM DU PROPOSEUR (Personne qui propose une candidature ou se propose)

Nom :	Prénom :
Adresse :	Téléphone 1 :
	Téléphone 2 :
Ville :	Courriel :
Code postal :	Site Internet :
Lien avec la personne proposée, s'il y a lieu :	

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

DOCUMENTS REQUIS POUR LA REMISE DU DOSSIER

- L'autorisation écrite de la personne proposée;
- Formulaire *Intervenant culturel* dûment rempli;
- Trois signatures d'appui à la mise en candidature.

Je déclare que les renseignements et documents fournis dans ce formulaire sont véridiques. Dans le cas contraire, la candidature sera rejetée automatiquement par le comité de sélection.

Signature :

Date :

Faites parvenir votre formulaire à l'adresse suivante :

279, rue Principale, bureau 211, Granby (QC) J2G 2W1

Date limite : 15 juin 2015

Information : 450 361-6081